

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)

Séance plénière du 22 mars 2018

Au regard de la concertation mise en place, le CESER s'étonne du caractère très général du schéma proposé par la Région. Il regrette son manque d'opérationnalité ainsi que l'absence de prise en compte des propositions concrètes formulées par le CESER dans sa contribution de juillet 2017¹.

Le CESER attire par ailleurs l'attention du Conseil régional sur plusieurs enjeux :

- le renforcement du continuum Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation, en lien avec les acteurs économiques ;
- la promotion de la transdisciplinarité et de la recherche-innovation en sciences humaines et sociales ;
- la problématique de l'orientation, de la formation tout au long de la vie, et de l'insertion professionnelle ;
- l'amélioration des conditions de vie des étudiants et le développement d'une offre de formation de proximité ;
- l'amélioration de la représentativité des instances de gouvernance et la clarification du dispositif d'évaluation ;
- l'inscription du SRESRI dans une logique de développement durable.

Une concertation large, mais un schéma manquant d'opérationnalité

La concertation organisée en vue de l'élaboration du SRESRI a mobilisé plusieurs centaines de participants sur 14 mois (état des lieux, partage du diagnostic, appel à contributions, comités consultatifs thématiques et territoriaux...), permettant de faire émerger des orientations et des problématiques. Le CESER a souhaité apporter sa contribution dès l'étape de définition des grandes orientations du SRESRI, en élaborant une contribution remise en juillet 2017.

Au regard de cette large concertation, **le CESER s'étonne du caractère très général du schéma proposé par la Région**. Ce schéma porte les grandes orientations régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers cinq ambitions, mais il ne présente pas d'ambition spécifique au territoire de Nouvelle-Aquitaine et comprend peu d'indications sur des actions opérationnelles. Pourtant, la contribution du CESER de juillet 2017 comportait des propositions concrètes pour accompagner les enjeux identifiés ; c'est également le cas de nombreuses autres contributions issues de la concertation. **Le CESER regrette que ces propositions d'actions n'aient pas été prises en compte**. Par ailleurs, bien que des ateliers de concertation aient été organisés sur les territoires, le document ne fait pas référence aux spécificités territoriales régionales.

Au regard des enjeux du développement de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation en Nouvelle-Aquitaine, tant en termes de conditions de vie que d'aménagement du territoire (*voir ci-après*), **le CESER aurait souhaité que le schéma comporte des précisions sur sa mise en œuvre opérationnelle**. Le SRESRI s'intègre dans la logique d'intervention plus globale du SRDEII, dont l'une des neuf orientations vise à « accélérer le développement des territoires par l'innovation » et comporte plusieurs propositions d'actions. Il est étonnant et regrettable de ne pas retrouver cette amorce d'opérationnalité dans le contenu du SRESRI. De même, ce schéma aurait pu comporter un bilan des SRESRI développés dans les anciennes Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

¹ [Contribution du CESER, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, juillet 2017.](#)

Considérant le caractère très général de ce schéma, le CESER restera très attentif sur la traduction exigeante, concrète et opérationnelle de sa mise en œuvre autour des objectifs qui le structurent. Dans ce contexte, il souhaite appeler l'attention du Conseil régional sur plusieurs enjeux.

Renforcer le continuum Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation, en lien avec les acteurs économiques

Le CESER souhaite insister sur l'impératif d' « **assurer une porosité aussi importante que possible entre l'ensemble des composantes de la société régionale** (les acteurs académiques, le monde économique, le tissu associatif et culturel, le monde éducatif, les pouvoirs et services publics, les citoyens, etc.) », évoqué dans le projet de SRESRI. Il est notamment nécessaire de travailler sur **l'articulation entre innovation technologique et innovation d'usage**, ainsi que sur **la question du transfert de technologie vis-à-vis des TPE-PME**. Les chambres consulaires ont un rôle important à jouer pour assurer la **connexion entre entreprises, universités et laboratoires de recherche**, avec le concours potentiel de la Région.

De même, la Région doit montrer une attention soutenue au **rapprochement de la recherche fondamentale** et de l'articulation « entreprises – recherche – innovation ». De façon plus large, le CESER souligne les **niveaux d'investissement** relativement faible de la France, et de la Nouvelle-Aquitaine, en matière de recherche et développement. Il rappelle par ailleurs qu'une attention particulière doit être portée à la problématique de la **propriété industrielle** et des **conditions de travail des chercheurs**.

Promouvoir la transdisciplinarité et la recherche-innovation en sciences humaines et sociales (SHS)

Bien que l'intérêt d'une « *agrégation des savoirs dans une dynamique pluridisciplinaire où les sciences humaines et sociales ont pleinement leur place et un rôle majeur à jouer* » soit évoqué dans le schéma, le CESER insiste sur l'intérêt d'un effort accru en direction des **sciences humaines et sociales** (sociologie, science de l'éducation, etc.) et des travaux de recherche **transdisciplinaires**, dans le sens de la réforme de la pensée et de l'université prônée par Edgard MORIN. Les sciences humaines doivent être considérées comme des outils à part entière, en capacité de produire de l'innovation sociétale. Actuellement, les SHS sont souvent mobilisées en complément des sciences « exactes » et sont rarement mobilisées dès l'origine dans le cadre de projets véritablement transdisciplinaires. Comme souligné par le CESER dans son rapport sur le développement économique transfrontalières (2017), les commissions d'appels d'offres sont souvent organisées autour de thématiques sectorielles, tout comme les services techniques des collectivités territoriales et autres structures d'accompagnement.

Porter une attention particulière à la problématique de l'orientation, de la formation tout au long de la vie, et de l'insertion professionnelle

L'accès à l'Enseignement Supérieur doit être largement ouvert, mais s'effectuer en cohérence avec une orientation efficace. 30% des étudiants se réorientent à l'issue de leur première année d'études supérieures. Ceci est en grande partie lié à la pression forte qui est mise sur des jeunes de 17-18 ans afin qu'ils effectuent très tôt des choix définitifs d'orientation. Le problème majeur provient de **l'orientation initiale**, qui doit être améliorée pour permettre aux jeunes de choisir une filière en connaissant les conditions de chaque parcours, les perspectives offertes par la formation, le devenir des diplômés, les situations possibles en sortie du diplôme. Cette information primordiale s'effectue à l'attention des lycéens et des familles. Il convient de s'appuyer sur toutes les initiatives qui renforcent le lien entre les établissements du second degré (proviseurs, professeurs, conseillers d'orientation...) et l'Université de façon à organiser, en concertation avec le Rectorat, des actions permettant aux lycéens de découvrir la vie à l'Université.

Le CESER avait souligné cette problématique dans le cadre de sa contribution au SRESRI en juillet 2017. Il avait également attiré l'attention sur la nécessité de **soutenir des réorientations en cours d'études**, par un accompagnement renforcé, notamment, auprès des étudiants « décrocheurs » ; **de favoriser une formation tout au long de la vie** favorisée par des modalités adaptées de reprise d'études et de leur financement ; et de **permettre une insertion accompagnée**, dans la recherche d'emploi et d'insertion professionnelle.

Le CESER regrette par ailleurs que le schéma ne donne pas plus de place aux **études en alternance** dans l'enseignement supérieur.

Favoriser l'amélioration de la vie étudiante à travers des réponses en termes de logement, d'accès aux soins, au sport et à la culture, de mobilité facilitée...

Si le CESER partage les objectifs d'amélioration des conditions d'accès à l'offre d'enseignement supérieur et de réussite des étudiants sur l'ensemble du territoire (cf. ambition n°2), elle considère que la réponse à cette ambition doit aussi prendre en compte les **conditions de vie des étudiants (notamment en matière de logement, de mobilité, de santé, d'accès au sport et à la culture)**.

Le CESER estime en particulier que **l'accès à un logement à un coût abordable** concourt à l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur en région, notamment dans des agglomérations telles que la métropole bordelaise caractérisées par des marchés immobiliers tendus. Elle rappelle que le poids de la dépense logement peut représenter entre le tiers et la moitié du budget pour les étudiants vivant dans un logement autonome, sachant que ces derniers n'ont que très exceptionnellement accès à un logement du parc social (incluant l'offre en logement proposée par les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires ou CROUS). Concernant l'offre de logement, le CESER insiste par ailleurs sur la notion de mixité des publics. **Le CESER s'étonne que cette dimension ne soit pas évoquée dans le SRESRI**, d'autant que le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a développé une politique spécifique en faveur du logement des étudiants et des jeunes en formation (cf. notamment règlement d'intervention adopté en juin 2017) et qu'un Livre blanc consacré au logement des jeunes et des étudiants est en cours d'élaboration.

Une attention particulière doit également être portée à la problématique de la **mobilité**, afin de faciliter les déplacements des étudiants mais également des enseignants-chercheurs. Cela concerne aussi bien la mobilité sur les sites universitaires que les trajets domicile-travail, de même que les déplacements et conditions d'hébergement lors de stages, séminaires, formations ponctuelles, etc.

... mais aussi par une offre de formation de proximité facilitant l'accès à l'enseignement supérieur sur le territoire régional

La question de la **démographie estudiantine** représente au véritable défi pour aujourd'hui et pour demain sur le territoire régional. Le schéma pointe des **carences de l'ESR au regard du poids démographique de la région** (première région française par sa superficie, la Nouvelle-Aquitaine représente 8,7% de la population nationale mais ne concentre que 7,6% des effectifs étudiants), ainsi que des **déséquilibres** en matière de concentration d'étudiants, d'enseignants-chercheurs ou de projets labellisés (Bordeaux concentre 47,5% des étudiants de la région, 50% des enseignants-chercheurs, 75% des projets labellisés PIA²). Dans ce contexte, il convient de travailler sur les conditions d'amélioration des conditions de vie étudiante (cf. ci-dessus) mais également sur **l'adaptation des moyens affectés aux universités** (notamment en personnels) et sur **le développement d'une offre de formation de proximité**. En effet, face au constat de l'inégalité des territoires en matière d'offre de formation, il convient de porter une attention particulière à la répartition de cette offre.

Elargir et clarifier les modalités de gouvernance...

Le SRESRI prévoit la mise en place d'une gouvernance partagée reposant notamment sur la mise en place d'une conférence régionale de la recherche de l'enseignement supérieur et du transfert de technologies (**CREST**), en charge du pilotage des politiques de l'ESR. Le CESER regrette l'absence **de représentations des étudiants** au sein de cette instance et souhaite que ce public soit largement représenté dans les instances de gouvernance du schéma. Il s'agit également de donner les moyens aux étudiants de se rendre disponibles pour s'impliquer dans cette gouvernance, et de travailler sur de nouveaux modes de participation, complémentaires, mieux adaptés au mode de vie étudiant. Le CESER note également l'absence de représentant des syndicats de salariés dans la gouvernance de ce pilotage.

Par ailleurs, au regard de l'ambition de « développer les coopérations intra-régionales » et de la présence de deux COMUE³ sur son territoire, le CESER rappelle **l'enjeu du travail en réseau, en coopération et en complémentarité**.

² PIA : Programme d'Investissements d'Avenir.

³ COMUE : Communautés d'Universités et Établissements.

... et d'évaluation

Le CESER apprécie la mise en place d'une démarche d'évaluation, mais il s'interroge sur ses modalités. La création d'un observatoire dédié permettant de produire des éléments d'information et d'identifier d'éventuelles problématiques ne saurait se substituer à une politique d'évaluation. Si la mise en place d'une démarche d'évaluation apprenante adossée à cet observatoire semble intéressante, le caractère très généraliste du schéma (orientations) pose la question des contours de cette évaluation : il est possible d'évaluer des actions ou des dispositifs, mais **comment évaluer des orientations ?**

Favoriser une démarche et un dialogue citoyen autour des enjeux scientifiques et technologiques en Nouvelle-Aquitaine

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de « peser pour une dynamique de croissance des moyens alloués à la recherche », considérant que la connaissance et le savoir scientifiques relèvent en tant que biens communs de l'intérêt général, dès lors qu'ils s'inscrivent dans un souci de meilleure compréhension du réel et des phénomènes qui régissent les conditions de vie et d'existence des êtres vivants et des sociétés humaines. Dans ce registre, **la perspective de nouveaux marchés ne saurait constituer le seul critère déterminant de (co-)financement public de la recherche.**

Ces mêmes considérations amènent le CESER à souligner la **pertinence d'un dialogue citoyen élargi**, dès lors que les résultats de certains travaux scientifiques et les développements technologiques associés échappent pour une très large part à toute forme de débat. C'est pourquoi le CESER apprécie la volonté exprimée par le Conseil régional « d'aider les citoyens à mieux appréhender la science, les applications et leurs impacts sur la société », en s'appuyant notamment sur les centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI). Ceci doit être développé y compris à l'égard des jeunes enfants. Toutefois, le CESER considère que si les CSTI ont toute leur place à tenir dans une démarche de vulgarisation et de médiation scientifiques, celle-ci ne saurait être exclusive. **Il invite plus largement le Conseil régional à soutenir les initiatives permettant de favoriser le débat ou l'échange citoyen autour des grands enjeux sociétaux liés à la recherche et à l'innovation**, en mobilisant par exemple les Espaces de Réflexion Ethique, les associations actives sur ces questions en région, dans un cadre structuré à l'échelle régionale, en s'inspirant par exemple de certaines initiatives conduites antérieurement dans plusieurs régions (ex : Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France).

Inscrire le SRESRI dans une logique de développement durable

Le CESER met enfin en évidence la **nécessaire intégration d'une démarche de développement durable** dans un Schéma d'enseignement supérieur. Il s'agit notamment, par ce biais, de renforcer une **culture de transition écologique** sur les campus universitaires.

Il souligne également l'importance du développement de réseaux d'acteurs en la matière, de la mutualisation, des retours et échanges d'expériences, à l'image de ce qui se fait pour les universités de Limoges et de Poitiers dans le cadre de leur « Plan vert » respectif (Agenda 21 des établissements universitaires instauré par la loi Grenelle 1 et de la démarche de labellisation DD et RS).

Ainsi, si le schéma souligne sa nécessaire cohérence avec d'autres démarches régionales (SRDEII, CPRDFOP, Livre Blanc du Logement des jeunes et des étudiants, diverses feuilles de routes, etc.), le CESER rappelle la **nécessité d'assurer sa coordination avec le SRADET**, dans cette ambition de développement durable des territoires.



Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Évelyne VIDEAU

Avec les contributions des commissions :

- « Education, Formation et Emploi » : Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;
- « Environnement » : Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;
- « Vie Sociale, Culturelle et Citoyenneté » : Président : Alain BARREAU ; Rapporteur de la contribution : Ahmed SERRAJ



Vote sur l'avis du CESER
« Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) »

138 votants
Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine